Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries
Québec

Août 2025
Informations sur la taxe scolaire

Bonjour,

Voici quelques informations sur la taxe scolaire, un levier important pour soutenir la réussite de tous nos élèves.

UNE TAXE NÉCESSAIRE

Les revenus provenant de la taxe scolaire permettent de financer, par exemple, les services éducatifs aux élèves, les services administratifs, les développements technologiques, la rémunération des membres du personnel des établissements, l'entretien, la réparation et le chauffage du parc immobilier.

NOTRE ORGANISATION

Au cours de la dernière année, notre organisation a concrétisé plusieurs projets importants, notamment pour répondre à un besoin croissant de capacité d'accueil : acquisition d'un nouveau bâtiment sur le boulevard des Chutes et inauguration d'une école de nouvelle génération à Sainte-Brigitte-de-Laval. Nous avons également mis en place diverses initiatives visant à soutenir la réussite scolaire, notamment en valorisant davantage la maîtrise et le développement des compétences en écriture.

38 000 ÉLÈVES		
100 000+ CONTRIBUABLES	**36** ÉCOLES PRIMAIRES	**9** ÉCOLES SECONDAIRES
3 ÉCOLES SPÉCIALISÉES	**3** CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE	**1** CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES

Veuillez agréer nos salutations distinguées,

Marie-Claude Asselin, Directrice générale

Faites carrière aux Premières-Seigneuries!

Administration et bureautique
Service à l'élève
Service de garde
Enseignement
Entretien et maintenance
Gestion et direction

cssps.gouv.qc.ca/emplois-disponibles emplois@cssps.gouv.qc.ca

Le taux en vigueur pour 2025-2026 est de 0,08423 $ (taux 2024-2025 : 0,09152 $) pour chaque 100 $ d'évaluation uniformisée. Ce taux est fixé par le gouvernement du Québec.

Options de paiement et versement : si le montant du compte de taxe scolaire est :

Supérieur ou égal à 300 $:

- 8 septembre 2025 - Date du premier versement
- 8 décembre 2025 - Date du deuxième versement

Inférieur à 300 $:

- 8 septembre 2025 - Date du versement unique

Tout paiement effectué après les dates d'échéance entraîne l'ajout de frais d'intérêt.

Votre nom ne figure pas sur votre compte? Vu les délais de traitement de la mise à jour du rôle d'évaluation, il peut arriver que la facture de taxe s'appliquant à votre propriété soit expédiée au nom de l'ancien propriétaire. Cela ne vous soustrait d'aucune façon à l'obligation de payer la taxe rattachée à cette propriété.

Créancier hypothécaire : aucun exemplaire de compte de taxe scolaire n'est transmis au créancier hypothécaire. Vous devez donc lui transmettre un exemplaire de ce document le plus rapidement possible afin d'éviter tout retard de paiement.

Changement d'adresse postale au cours de la dernière année : le contribuable doit informer le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries d'un changement d'adresse postale.

Pour toute information supplémentaire :
cssps.gouv.qc.ca/centre-de-services-scolaire/taxe-scolaire
taxe.scolaire@cssps.gouv.qc.ca